CPA COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS CANADA

Au terme de plusieurs années d'activités foisonnantes, les deux premières normes IFRS d'information sur la durabilité ont été publiées le 26 juin. Voici un survol des étapes qui ont mené à ces publications et de celles qui suivront :

SEPTEMBRE 2020

L'IFRS Foundation publie un document de consultation afin de mieux comprendre la demande des parties prenantes pour des indications concernant l'information sur la durabilité et la façon dont elle peut y répondre.

OCTOBRE 2021

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières publient pour commentaires leurs propositions en matière d'obligations d'information liée au changement climatique.

NOVEMBRE 2021

La mise sur pied du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board – ISSB) est annoncée à la COP 26 à Glasgow. L'ISSB est responsable de l'élaboration de normes IFRS d'information sur la durabilité qui constitueront un référentiel mondial pour les intervenants des marchés financiers en ce qui concerne les informations à fournir relativement à la durabilité.

MARS 2022

L'ISSB publie deux exposés-sondages, l'un sur les obligations générales en matière d'informations financière liées à la durabilité, l'autre sur les informations à fournir en lien avec les changements climatiques.

JUIN 2022

L'ISSB, chapeauté par l'IFRS Foundation, entreprend ses activités à son bureau de Montréal, et on annonce la création du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID).

AVRIL 2023

Les toutes premières nominations au CCNID, dont celle du président, sont annoncées. Le début des activités du Conseil doit coïncider avec la publication des premières normes de l'ISSB.

MAI 2023

L'ISSB lance une consultation pour déterminer quelles devraient être les priorités de son prochain programme de travail biennal.

JUIN 2023

L'ISSB publie ses deux premières normes : IFRS S1 *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité* et IFRS S2 *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*.

JANVIER 2024

Les normes IFRS S1 et IFRS S2 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. Les entreprises peuvent les appliquer sur une base volontaire dans la mesure où elles les appliquent toutes les deux.

DÀD

Le CCNID examine les normes définitives de l'ISSB pour déterminer leur applicabilité au Canada.

DÀD

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières décident s'il convient de rendre obligatoire l'adoption des normes.

23-3079